

La route

Découvrez des métiers innovants !

■ Vous voulez être au service des autres ?

■ Vous appréciez le travail d'équipe ?

■ Vous aimez le terrain et le concret ?

Les métiers de la route sont faits pour vous !



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER



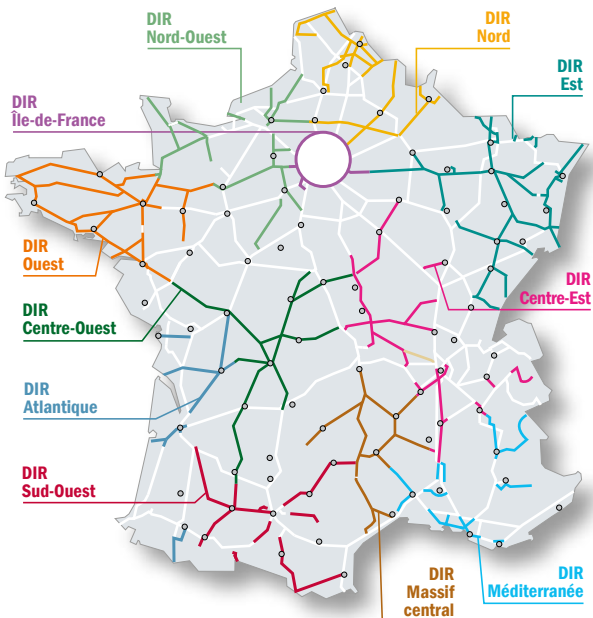
Les directions interdépartementales des routes (DIR)

L'entretien, l'exploitation et la conception de nouvelles infrastructures

Les directions interdépartementales des routes (DIR) gèrent les autoroutes non concédées et les routes nationales, par grands itinéraires. Les services routiers de l'État sont chargés de la construction, de l'exploitation et de l'entretien du réseau routier national.

Concrètement, les DIR participent à la conception et la réalisation des projets routiers. Elles sont responsables de la viabilité du réseau en hiver, de l'entretien de tout le patrimoine routier (chaussées, tunnels, viaducs, etc.), de l'entretien quotidien et de la surveillance des voies (fauchage, signalisation, par exemple), de la gestion du trafic et de l'information des usagers.

Carte de France des DIR



- **12 000 km** de routes nationales
- **11 DIR** réparties sur l'ensemble du territoire
- **8000** collaborateurs



Rejoignez-nous !

Passez le concours de technicien supérieur principal du développement durable

Vous aurez accès à une formation :

- professionnalisante et de qualité ;
- d'une durée d'un an ;
- prise en charge par l'État ;
- proposée par les écoles nationales des techniciens de l'équipement d'Aix-en-Provence ou de Valenciennes.

Les conditions d'accès

- Posséder la nationalité française ou celle d'un État membre de l'Union européenne.
- Disposer d'un diplôme de niveau minimum bac + 2 au moment de la réussite au concours.
- Lors de l'inscription, choisir entre l'une de ces deux spécialités :
 - technique générale ;
 - exploitation et entretien des infrastructures.

www.ente.developpement-durable.gouv.fr



Rendez-vous sur

www.ente.developpement-durable.gouv.fr

rubrique Formations > Formations pour fonctionnaires > Technicien supérieur principal du développement durable

**Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer**

Direction générale des Infrastructures,
des Transports et de la Mer

92 055 La Défense Cedex

Tél. 01 40 81 21 22



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

